

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 26 MARS 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. KLIPFEL, (excusés), M. FOEHLICH, qui étaient représentés respectivement par M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG.

MM. WAGNER, NEUHARD, SUSS, BABILON, ZINCK, (excusés) ;

MM. HERRLE, WITTMER, Mme GESANG, M. TREIBER.

DEL. N° 053/2007conseil

OBJET : DESSERTE HAUTS DEBITS

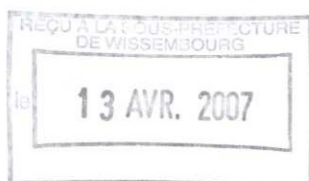
VALIDATION D'UN PROGRAMME DE POSE DE FOURREAUX

- *VU les compétences de la communauté de communes,*
- *VU l'avis du bureau en date du 12 mars 2007,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président, chargé du dossier,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de valider le principe de pose de fourreaux en vue de la desserte hauts débits -par la mise en place d'un réseau central- entre le parc économique de la Sauer à Eschbach et le nord du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer ;**
- **d'autoriser le président à engager une consultation en vue de la réalisation de l'opération précitée ;**
- **d'autoriser le président à engager les démarches, et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 11 avril 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL